

Commune de Ferpicloz

PROCÈS-VERBAL

14 DÉCEMBRE 2015

20H00

Bâtiment
communal

TYPE DE RÉUNION	Assemblée communale ordinaire
EXCUSES	Mmes et MM. Eugenia et Christophe Rody, Hélène Quartenoud, Huguette Derwey, Pierre Rudaz, René Kolly, Pascal et Lucien Schorderet, Romain et Camille Monnard, Jocelyne et Maxime Bourquenoud, Conrad Sottas, Anne-Carole et Pierre-Alain Rudaz, Georges et Mandy Richani.
PRESIDENCE	Mme Martine Rudaz-Fontana, Syndique
PROCES-VERBAL	Mme Valérie Kolly, secrétaire communale

Madame la Syndique ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à l'assistance et remercie les personnes présentes.

Mme Rudaz-Fontana relève que la convocation pour cette Assemblée a paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 49, du 4 décembre 2015, page 1964. Une invitation personnelle a également été distribuée à chaque citoyen. Aucune remarque n'est émise concernant la convocation, l'Assemblée est donc apte à délibérer.

Nomination des scrutateurs

M. Erich Jenny prend en charge la rangée de gauche et M. Jean-Pierre Frey s'occupe de la rangée de droite et de la table du Conseil.

Les scrutateurs sont informés que Mme Valérie Kolly, secrétaire communale, ne possède pas le droit de vote.

Nombre de citoyens actifs	32	Majorité	17
---------------------------	----	----------	----

Tractanda

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée du 12 mai 2015

Le procès-verbal n'est pas lu et son approbation est directement soumise au vote.

Résultat du vote le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2016 (présentation au beamer)

2.1 Compte de fonctionnement (annexe 1)

Mme la Syndique présente le budget de fonctionnement et le commente en soulignant les points importants. Mme Rudaz-Fontana mentionne le fait que le syndicat forestier n'existera plus en 2016 et que malgré notre refus d'intégrer la nouvelle corporation forestière, le Conseil d'Etat nous y a enrôlés de force. Le Conseil communal a donc interjeté un recours auprès du Tribunal Cantonal qui est toujours pendant.

Aucune remarque de la part de l'assistance.

2.2 Compte des investissements (annexe 1)

C'est M. Bourquenoud qui se charge de la présentation à l'Assemblée. Le Conseil prévoit les investissements suivants :

a) le réaménagement du carrefour de la carrosserie	CHF 120'000.--
b) la réfection de la Route du Verney	CHF 95'000.--
c) la révision du Plan d'aménagement local (PAL), phases 2 et 3	CHF 45'000.--

M. Alfred Gillard rebondit sur le réaménagement du carrefour de la carrosserie. Il a remarqué qu'à plusieurs reprises, des cavaliers traversent la Rte du Tilleul près de chez lui. Il estime que l'endroit est dangereux non seulement pour les cavaliers, mais pour les autres usagers de la route qui risquent de se trouver nez-à-nez avec eux.

M. Bourquenoud précise que malgré le sens unique de la Rte du Tilleul, plusieurs véhicules l'empruntent toujours en direction du carrefour. Le Conseil a déjà contacté la gendarmerie qui procède à des contrôles. Mme Delaquis enchaîne en précisant qu'elle a vu une voiture de police passer dans le faux sens. Pour M. Gillard, la meilleure façon de sécuriser l'endroit est de fermer entièrement la route. Mme Rudaz-Fontana ajoute que si les conducteurs se conformaient à la signalisation, il n'y aurait plus de problème.

2.3 Rapport de la commission financière

M. Alain Brodard, président de la commission, donne lecture du rapport à l'Assemblée. Les membres de la commission se sont réunis en date du 23 novembre 2015, en présence du Conseil communal pour prendre connaissance du budget 2016.

La commission financière demande à l'Assemblée d'accepter ces budgets.

2.4 Approbation du budget 2016

L'Assemblée est invitée à approuver le compte de fonctionnement.

Résultat du vote accepté à l'unanimité

L'Assemblée est invitée à accepter chaque investissement

a) réaménagement du carrefour de la carrosserie	<u>Résultat du vote</u> <u>accepté à l'unanimité</u>
b) réfection de la Route du Verney	<u>Résultat du vote</u> <u>accepté à l'unanimité</u>
c) révision du PAL	<u>Résultat du vote</u> <u>accepté à l'unanimité</u>

3. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) (présentation au beamer)

Mme Monnard prend la parole et se charge de la présentation de ce dossier. Tout d'abord, les statuts ne seront pas lus dans leur intégralité ; seuls les points les plus importants pour notre commune seront soulevés. Il est à noter que l'entier des statuts étaient à disposition au secrétariat communal et sur le site internet.

Le but de la modification des statuts est double : il s'agit de concrétiser les mesures de réorganisation préconisées dans deux rapports d'audit (établis en 2013 et 2014), et d'autre

part il s'agit d'entreprendre le toilettage des statuts comme par ex. le nom et le but de l'association.

Art. 1 sous la dénomination de « Réseau Santé de la Sarine » il est constitué une association de communes au sens de la loi sur les Communes (LCo).

Art. 3 le Réseau a pour but d'exploiter le Home médicalisé de la Sarine, d'exploiter le Service d'ambulance de la Sarine, de prendre en charge et de répartir les frais financiers des EMS du district de la Sarine et de répondre au tâches et missions qui lui sont dévolues pour l'aide et les soins à domicile.

Art. 6 les organes du Réseau sont l'assemblée et leurs délégués, le comité de direction et le directeur (ou la directrice) général(e). Le Réseau entretient des liens privilégiés avec la commission de district sur l'aide et les soins à domicile ainsi qu'avec la commission de district des EMS (ci-après la CODEMS).

Actuellement ces 2 commissions de district sont indépendantes et distinctes de l'association. Elles sont une véritable autorité instituée par la législation cantonale.

Art.17bis engagement et attributions du directeur (directrice) général(e). Ce poste chapeautera l'ensemble des activités de l'ACSMS. Les services des ressources humaines ou de la finance seront centralisés ainsi que les institutions partenaires de l'ACSMS (le home médicalisé de la Sarine, le Service d'ambulance ou l'aide et les soins à domicile).

Art. 30 modification de la limite d'endettement

Les dispositions relatives à la limite d'endettement, aux frais d'exploitation et aux frais financiers seront désormais regroupés. La limite d'endettement du compte de trésorerie reste fixée à CHF 4'000'000.--. La limite d'endettement pour les investissements étaient limitée à CHF 13'000'000.--. Au vu des travaux liés au manque de place du service des ambulances et de l'ancienneté du HMS, il est proposé de porter cette limite à CHF 30 millions.

Bien que le Conseil communal soit favorable aux changements structurels proposés, il refuse de porter la limite de l'endettement à CHF 30 millions (selon l'art. 30 des nouveaux statuts).

Pour avaliser une augmentation de CHF 17'000'000 millions, il aurait été souhaitable de disposer d'un plan financier complet et détaillé sur les futurs investissements et dépenses de l'ACSMS.

Au vu des motifs invoqués ci-dessus, le Conseil communal vous propose de refuser les modifications des statuts de l'ACSMS.

M. Schmid déclare qu'il se rallie à la position du Conseil communal. Il pense que les gens en place à la tête de l'ACSMS ne sont pas fiables.

Mme Monnard explique que lors de la dernière assemblée des délégués de l'ACSMS, la demande avait été faite de voter sur les modifications des statuts sans l'augmentation de la limite à 30 millions qui devait faire l'objet d'un vote séparé. Cette demande a été rejeté par la majorité des délégués, sauf ceux représentant les communes de la Haute-Sarine.

M. Alain Brodard désire connaître les conséquences en cas de refus des nouveaux statuts par l'Assemblée ?

Les modifications des statuts n'entreront pas en vigueur si au moins $\frac{1}{4}$ des communes, représentant $\frac{1}{4}$ de la population légale, les refusent. En gros, cela représente env. 26'000 habitants et 9 communes. La limite d'endettement de 30 millions s'apparente à un chèque en blanc puisqu'aucun projet concret, ni plan financier n'a été présenté de la part de l'ACSMS.

Mme la Syndique soumet les modifications des statuts de l'ACSMS au vote de l'Assemblée.

Résultat du vote _____ les statuts sont refusés par 31 voix + 1 abstention

4. Divers / Informations

M. Bourquenoud explique à l'assistance que le permis de construire pour le resurfaçage du trottoir de la Rte de la Forêt a été refusé. L'Etat estime que nous devons voir le problème globalement et non pas seulement réaménager le trottoir. M. Bourquenoud nous présente une proposition de l'Etat quant à la sécurisation des lieux (un seul passage à piétons, création de 3 ilots / chicanes). Il y a d'autres alternatives comme la pose de feux routiers par exemple.

A noter que suite à la dernière étude effectuée, le canton estime que ce tronçon n'est pas dangereux. M. Bourquenoud estime les coûts induits par la pose de chicane à CHF 200'000.- à CHF 300'000.--, contre CHF 50'000.-- pour le re-surfaçage du trottoir.

M. Alfred Gillard penche pour un gendarme couché. M. Bourquenoud répond que ce genre d'installation provoque beaucoup de nuisances pour les bordiers (bruit).

M. Bourquenoud demande aux citoyens présents s'il faut chercher une solution pour améliorer la sécurité sur ce bout de route ou s'il faut renoncer ?

M. William Schmid rappelle que le trottoir n'avait pas été entièrement goudronné car l'Etat pensait élargir la route. C'est donc pour cela qu'un chemin piétonnier a été créé.

Alexandre Bourquenoud propose de déplacer le trottoir plus à l'intérieur du terrain. Mais pour cela il faudrait bouger les candélabres et les autres infrastructures bordant le trottoir.

Mme Valérie Clerc demande ce qu'il se passerait si nous goudronnions tout de même le trottoir sans en obtenir l'aval du Service des Ponts et chaussées ?

Pour MM. Bourquenoud et Schmid, cela induirait des procédures compliquées et à n'en pas finir.

Mme Rita Delaquis pense qu'il faut étudier au moins 2 variantes afin de les proposer aux citoyens.

Mme Marthe demande ce qu'il en est de l'accès à la déchetterie ? M. Bourquenoud répond qu'en l'état, nous n'arriverions pas à l'assainir.

M. Frey pense que la solution qui sera la plus rapide sera celle de la création d'un trottoir à l'intérieur du terrain.

M. Bourquenoud se charge donc de présenter un projet pour la prochaine assemblée.

Mme la Syndique informe l'Assemblée que des bons de réduction valables sur les remontées mécaniques de la Berra sont à disposition des citoyens (max. 2 bons par cartes

journalières, en principe également valable pour l'été). Il suffit de s'annoncer auprès de Mme Jenny à la fin de l'Assemblée.

Mme Catherine Marthe parle du projet d'EMS sur le site de l'ancienne Tuilerie. Elle aimerait savoir ce qu'il en est et connaître la position du Conseil communal à ce sujet.

M. Bourquenoud reprend les grandes lignes du projet et précise que la Tuilerie se situe dans une zone d'activités ce qui n'est pas adapté à la construction d'un EMS. Par conséquent, le Conseil communal n'y est pas favorable.

M. Righetti, Président de la commission de l'aménagement et de l'énergie, prend la parole. Il nous informe que la Tuilerie a été rachetée, il y a quelques années par un privé. Celui-ci n'a pas fait le nécessaire pour l'entretenir correctement et la plupart des locataires ont dû quitter le bâtiment pour des raisons de sécurité, mais tout cela ne concerne pas en premier chef le Conseil communal. D'autre part, selon M. Righetti, la distance entre 2 murs d'un immeuble ne doit pas excéder 12 à 15 m. Ce qui n'est pas le cas à la Tuilerie.

M. Piccot précise que le projet d'EMS permettra de mettre les normes de sécurité à jour.

M. Righetti reprend les propos de M. Bourquenoud en précisant que l'affectation de la zone ne correspond pas à la création d'un EMS. Seul est permis pour ce bâtiment l'extension de la laiterie.

Mme Marthe souligne que le fait d'avoir un home dans la commune est un avantage, car on pourra garder près de nous nos personnes âgées.

Mme Rudaz-Fontana tient à faire remarquer que les résidents du home peuvent, s'ils le souhaitent, déposer leurs papiers à Ferpicloz. Partant de là, si 100 personnes déposent leurs papiers, la pérennité financière de la commune ne sera plus assurée.

D'autre part, M. Righetti déclare que la proximité de la porcherie et du biogaz sont clairement des entraves à l'occupation permanente des locaux de la Tuilerie.

Mme Marthe nous demande de voir ce que cela apporte au village au niveau humain et social.

M. Bourquenoud estime quant à lui, que la transformation d'un bâtiment existant, qui plus est protégé, reviendra plus cher que la construction d'un bâtiment neuf.

Mme Marthe aimerait savoir réellement ce que cela va coûter à la commune, puisque l'investissement de départ se fait par des privés.

Mme la Syndique rétorque que les frais financiers seront à supportés par les communes, via le pot commun.

Mme Marthe insiste et déclare que si par ex. le home se fait au Mouret, Ferpicloz devra tout de même supporter les frais financiers.

C'est exact, mais en plus, il faut compter avec les personnes qui déposeront leurs papiers.

Mme Monnard déclare qu'il y a 2 conditions à cela :

- 1) que la personne entre au home de son plein gré
- 2) qu'elle déclare vouloir d'établir dans la commune

M. Schmid dit que les gabarits qui sont posés devant la Tuilerie ne concernent pas directement le projet de home. Il s'agit d'un immeuble comportant des logements. Pour ce qui est de l'argument de garder ses proches dans le village, pour M. Schmid, de nos jours tout le monde étant motorisé, cela ne change pas grand-chose s'il faut faire 5 ou 10 km pour trouver un home. Si l'âge aidant, l'on désire trouver une résidence spécialement aménagée, le « Diabolo menthe » en ville de Fribourg est disponible.

M. Sciboz pense que d'acheter un appartement dans ce type de résidence est hors de prix.

M. Schmid répond que pour les appartements protégés à la Tuilerie, les prix seront certainement les mêmes.

M. Schmid aimerait rendre l'Assemblée attentive au fait que chaque habitant « coûte » à la commune env. CHF 6'000.--. Donc s'il y a 100 personnes de plus, les charges augmenteront de CHF 600'000.--. En définitive, ce projet n'apportera rien au niveau financier.

Mme Marthe tient à préciser qu'elle ne savait pas que les résidents du home avaient la possibilité de déposer leurs papiers.

M. Piccot déclare que de toute façon, home ou pas, à long terme, les impôts augmenteront.

M. Schmid nous informe qu'il a fait opposition au projet de la Tuilette. Il précise que derrière le projet de home, se trouvent plusieurs sociétés immobilières. Il pense qu'avec cette cascade de sociétés, des plus-values vont être réalisées sur le dos des collectivités publiques.

M. Bourquenoud redit une fois encore que l'affectation de la zone n'est pas conforme à la construction d'un home.

Concernant la parcelle où sont posés les gabarits, il s'agit d'une zone de village. L'affectation correspond à la construction de logements. Toutefois, auparavant, à cet emplacement, il y avait une grange qui a dû être démolie car trop proche de la route cantonale. Le nouveau projet d'immeuble est plus grand que la grange et se situe en dehors de la distance légale de la route. M. Bourquenoud déclare que les promoteurs savaient tout cela avant de commencer le projet.

M. Gillard dit que la tuilerie de Corbières a été superbement rénovée.

M. Spicher tient à faire remarquer que le home de la Roche va s'agrandir ainsi que celui de Marly. Y-a-t-il bien de la demande pour un autre projet ?

Mme Monnard rappelle le concept Senior+ qui préconise le maintien à domicile le plus longtemps possible de nos personnes âgées.

M. Sciboz nous décrit le cas d'un proche qui est tombé à son domicile et qui a été retrouvé seulement le lendemain. Pour lui le maintien à tout prix à domicile n'est pas forcément la panacée. Si l'on peut vivre dans une résidence « surveillée », l'on se sent moins isolé.

M. Gillard répond en racontant la mésaventure de sa maman qui résidait dans un home. Elle est tombée de son lit durant la nuit et elle a été retrouvée que le lendemain matin. Même en étant surveillé, l'on ne peut pas éviter le pire.

M. Bourquenoud tient à rappeler que le Conseil n'est pas contre la construction d'un home dans la région, mais qu'afin de maîtriser les coûts, il faut partir d'un terrain vierge. Il remercie Mme Marthe d'avoir parlé du projet d'EMS de la Tuilerie, car chacun a pu donner son avis sur la question.

Mme Valérie Clerc remercie M. Bourquenoud et le Conseil communal pour l'aménagement d'un chemin permettant un accès aisé au dépôt des branches. Idem pour M. Spicher.

La parole n'étant plus demandée, Mme Rudaz-Fontana clôt l'Assemblée à 21h15 et invite les citoyennes et citoyens à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une agape.

La Syndique

La secrétaire

Martine Rudaz-Fontana

Valérie Kolly